



Scarificateur traîné QAS

Groupe de déplacement Sand Pro®/Infield Pro® 3040 et 5040

N° de modèle 08761—N° de série 270000001 et suivants

Manuel de l'utilisateur

Introduction

Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

Pour plus d'informations, y compris des conseils de sécurité, des documents de formation, des renseignements concernant un accessoire, pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire ou pour enregistrer votre produit, rendez-vous sur www.Toro.com.

Pour obtenir des prestations de service, des pièces d'origine Toro ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un concessionnaire-réparateur agréé ou le service client Toro. La [Figure 1](#) indique l'emplacement des numéros de modèle et de série sur le produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

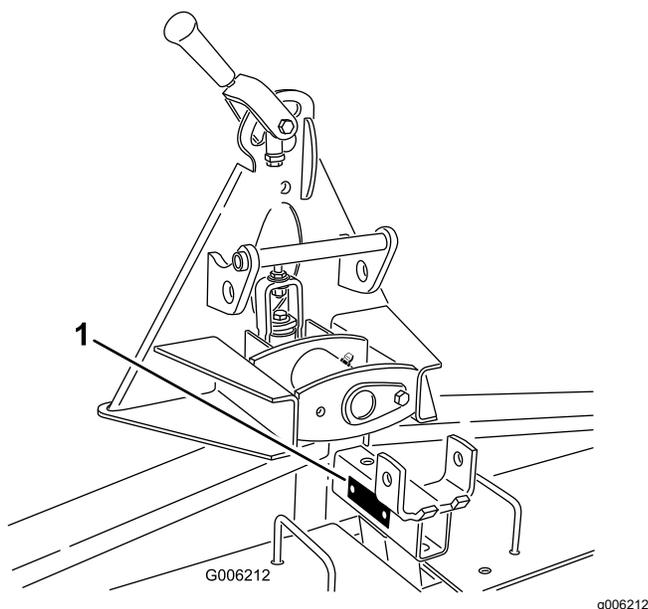


Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

N° de modèle _____

N° de série _____

Les mises en garde de ce manuel soulignent des dangers potentiels et sont signalées par le symbole de sécurité ([Figure 2](#)), qui indique un danger pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles si les précautions recommandées ne sont pas respectées.



Figure 2

Symbole de sécurité

g000502

Ce manuel utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur des renseignements mécaniques spécifiques et **Remarque**, pour insister sur des renseignements d'ordre général méritant une attention particulière.

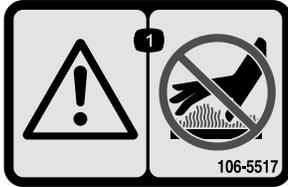


Sécurité

Autocollants de sécurité et d'instruction



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



106-5517

decal106-5517

1. Attention – ne touchez pas la surface chaude.
-

Mise en service

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Description	Qté	Utilisation
Scarificateur traîné	1	Montez le scarificateur traîné.
Aucune pièce requise	–	Réglage de l'ensemble biellette.
Aucune pièce requise	–	Graissez le scarificateur traîné.

Montage du scarificateur traîné

Remarque: Les côtés gauche et droit de la machine sont déterminés d'après la position d'utilisation normale.

1. Le cas échéant, enlevez l'accessoire monté à l'arrière de la machine.
2. Reculez le groupe de déplacement juste devant l'adaptateur d'accessoire. Abaissez l'adaptateur du groupe de déplacement.

Remarque: Vérifiez que le levier de verrouillage est pivoté à gauche (position déverrouillée), vu de l'arrière de la machine (Figure 3).

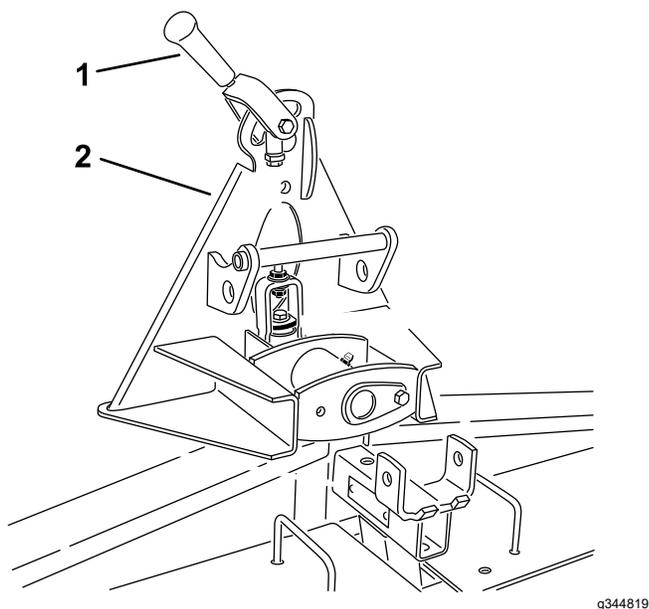


Figure 3

1. Levier de verrouillage
2. Adaptateur d'accessoire

3. Élevez l'adaptateur du groupe de déplacement dans l'adaptateur d'accessoire.

4. Faites pivoter le levier de verrouillage vers la droite (position verrouillée), vu de l'arrière de la machine, de sorte qu'il se trouve à la verticale pour bloquer les adaptateurs ensemble.

Réglage de l'ensemble biellette

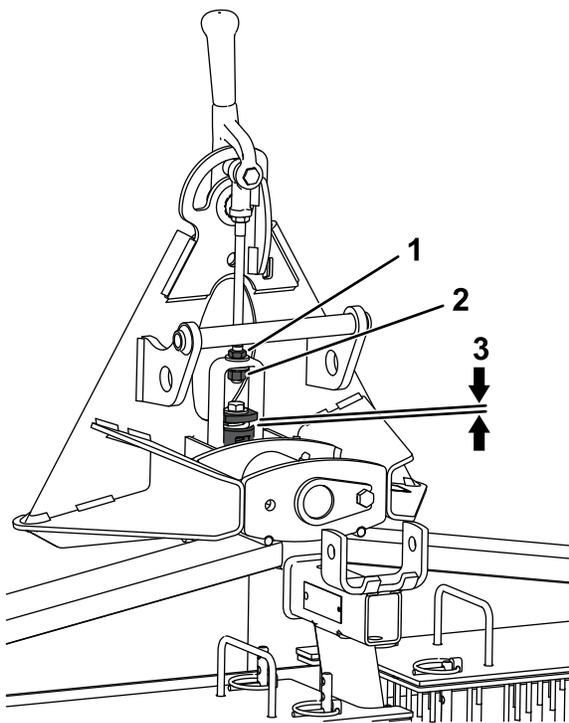
1. Une fois l'accessoire monté et fixé sur le groupe de déplacement, élevez l'accessoire.
2. Mesurez l'espace entre la rondelle supérieure et l'entretoise dans l'ensemble biellette sur l'adaptateur d'accessoire, comme illustré à la Figure 4.

Important: La rondelle et l'épaulement ne doivent pas être espacés de plus de 1,5 à 2,0 mm.

Graissage du scarificateur traîné

Avant d'utiliser le scarificateur traîné, graissez-le ; voir [Graissage de la machine \(page 6\)](#).

Important: Si la machine n'est pas graissée correctement, des pannes prématurées de pièces importantes se produiront.



g344820

Figure 4

1. Écrou de réglage
2. Écrou de blocage
3. Espace de 1,5 à 2,0 mm

Utilisation

Utilisation du scarificateur traîné

- La profondeur d'enfoncement des dents du scarificateur dans le sol détermine la profondeur de scarification.
- Pour régler la profondeur d'enfoncement des dents dans le sol, procédez comme suit :
 1. Retirez les goupilles à anneau des axes de chape (Figure 5).

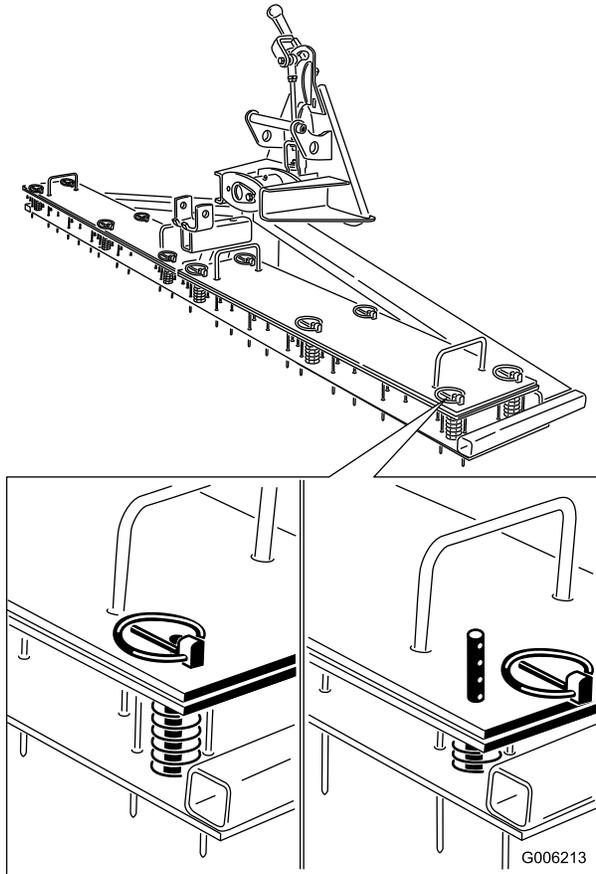


Figure 5

g006213

Inspection et nettoyage du scarificateur traîné

Lorsque vous avez terminé la scarification, nettoyez soigneusement la machine. En raison de l'environnement extrêmement abrasif dans lequel la machine est principalement utilisée, elle doit être lavée après chaque utilisation. Si la machine est nettoyée fréquemment, vous pouvez utiliser un jet d'eau dont vous aurez retiré l'embout. Un jet d'eau haute pression pourrait entraîner le sable dans des zones d'usure où il pourrait agir comme matériau de rodage.

Remarque: Si l'adaptateur de l'accessoire se coince sur l'adaptateur du groupe de déplacement, insérez un levier/tournevis dans la fente prévue pour désengager les pièces.

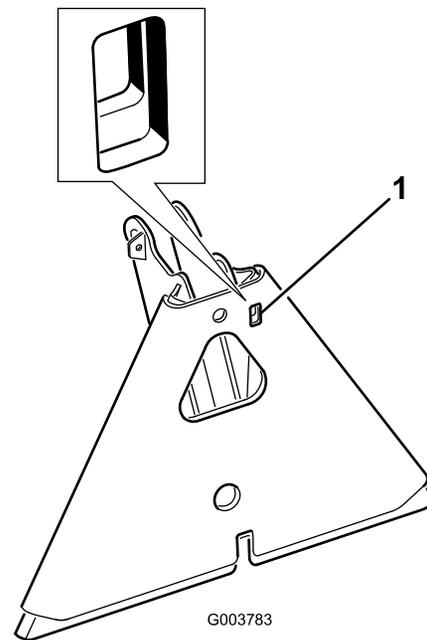


Figure 6

g003783

1. Fente

2. Appuyez sur les plaques pour augmenter la profondeur de scarification ou relâchez les plaques pour diminuer la profondeur de scarification. Chaque trou change l'engagement des dents de 14 mm.
3. Installez les goupilles à anneau dans les trous des axes de chape souhaités ; vérifiez que toutes les goupilles à anneau sont bien réglées à la même profondeur.

Entretien

Graissage de la machine

Périodicité des entretiens: Toutes les 100 heures

Le scarificateur est doté de bagues nécessitant un graissage régulier. Les bagues se trouvent dans le moyeu du cadre ; lubrifiez les graisseurs immédiatement après chaque lavage, quelle que soit la fréquence d'entretien indiquée.

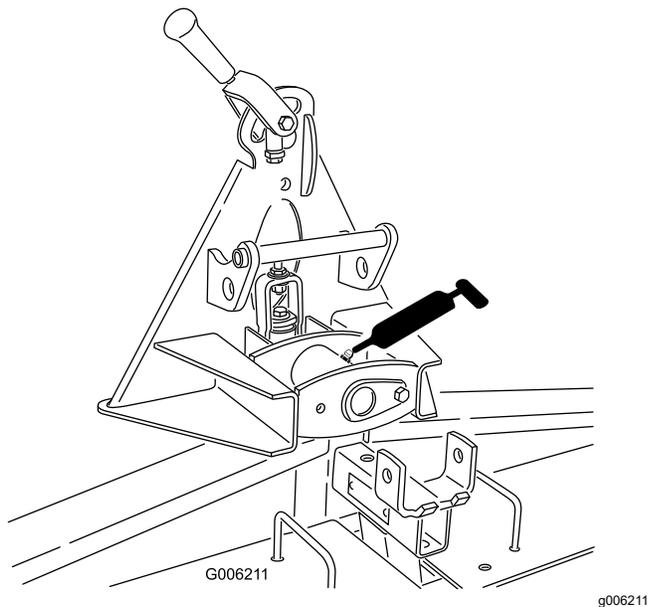


Figure 7

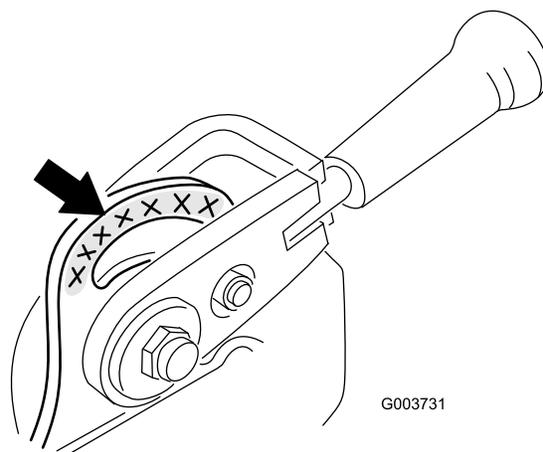


Figure 8

Équipements en option

Kit groomer à système d'attache rapide	Modèle N° 08762
Kit Automat (exige le kit groomer à système d'attache rapide, modèle n° 08762)	Modèle N° 08763
Kit tapis traîné manuel	Modèle n° 130-7852

Graissage de l'adaptateur d'accessoire

Si le levier de verrouillage sur l'adaptateur d'accessoire ne pivote pas librement, appliquez une fine couche de graisse sur la zone illustrée à la [Figure 8](#).

Remarques:



La garantie Toro

Garantie limitée de 2 ans ou 1 500 heures

Conditions et produits couverts

The Toro Company certifie que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de 2 ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits professionnels ou au Concessionnaire de produits professionnels agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits professionnels ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du Produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Les réparations du produit nécessaires parce que les entretiens et réglages exigés n'ont pas été effectués ne sont pas couvertes par cette garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation qui ne sont pas défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses, débitmètres et clapets antiretour.
- Les pannes causées par une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, eau ou produits chimiques non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries ion-lithium à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : voir la garantie de la batterie pour plus de renseignements.

Garantie à vie du vilebrequin (modèle ProStripe 02657 seulement)

Le modèle ProStripe, équipé en première monte d'un disque de friction et du débrayage de frein de lame avec protection de vilebrequin (ensemble débrayage de frein de lame [BBC] + disque de friction intégré) d'origine Toro, et utilisé par le premier acheteur en conformité avec les procédures d'utilisation et d'entretien recommandées, bénéficie d'une garantie à vie contre la flexion du vilebrequin. Les machines équipées de rondelles de friction, du débrayage du frein de lame (BBC) et autres équipements de ce type ne sont pas couvertes par la garantie à vie du vilebrequin.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company décline toute responsabilité en cas de dommages accessoires, consécutifs ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment en ce qui concerne les coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du système antipollution

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, contactez un centre de réparation Toro agréé.